



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2022, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire
M. François Barbeau, Conseiller district 1
M. André Perrault, Conseiller district 2
M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5
M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Absence motivée :

Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière
Mme Natacha Jodoin, Greffière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

2022-07-174 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

PROPOSÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1
APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, en y ajoutant le point 13.1 - Autorisation - Parade Saint-Chrysostome, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

2022-07-175 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2022 ;

POUR CES MOTIFS, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ADOPTER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 23 juin 2022.

ADOPTÉE

2022-07-176 DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droit et obligations qui y sont attachées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que tous les conseillers puissent avoir la chance de remplir cette fonction ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Barbeau, conseiller, agit à titre de maire suppléant depuis huit mois ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE DÉSIGNER monsieur André Perrault, afin d'agir à titre de maire suppléant.

M. Mayné, maire, remercie monsieur François Barbeau pour le bon travail effectué.

ADOPTÉE

2022-07-177 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES - EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT la désignation d'un nouveau maire suppléant, monsieur André Perrault, conseiller;

CONSIDÉRANT les résolutions no.2021-003 et no.2021-11-229 concernant les signataires et les représentants Visa de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE DÉSIGNER monsieur Guy-Julien Mayné, maire, ainsi que madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, afin d'agir à titre de signataires pour les effets bancaires de la Municipalité;

D'AUTORISER monsieur André Perrault, maire suppléant, à agir à titre de signataire lors d'absences ou d'incapacité du maire ;

D'AUTORISER monsieur Stéphane Nadeau, directeur des travaux publics et directeur général adjoint, à agir à titre de signataire lors d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et greffière-trésorière ;

DE DÉSIGNER madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, et madame Lyne Payant, secrétaire administrative, comme représentantes pour VISA ;

DE DÉSIGNER madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, comme représentante pour ACCORD D ;

DE REMPLACER la résolution no.2021-11-229 par la présente.

ADOPTÉE

2022-07-178 PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au 80e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 22 au 24 septembre au Palais des congrès de Montréal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER les dépenses d'inscription pour la participation de monsieur Guy-Julien Mayné, maire, madame Julie Dupuis, conseillère, monsieur André Perrault, conseiller et madame Amélie Latendresse, directrice générale, au 80e Congrès de la FQM qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal ;

D'AUTORISER les dépenses d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de repas et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

**2022-07-179 ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À OEUVRER
AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des vérifications générales d'antécédents judiciaires auprès de certains employés et bénévoles ayant des contacts directs avec les enfants ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec effectue gratuitement pour les municipalités des vérifications d'antécédents judiciaires suite à une résolution municipale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde autorisent madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière ou madame Natacha Jodoin, greffière adjointe, à faire, de façon systématique, une vérification des antécédents judiciaires à la Sûreté du Québec des employés et bénévoles ayant des contacts directs avec les enfants ;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste de Napierville, et;

QUE madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde l'entente de filtrage des personnes à oeuvrer auprès des personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

2022-07-180 AUTORISATION ACHAT UNIFORME - CONSEIL ET EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite faire l'achat d'un polo et d'une veste pour chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu de faire l'achat de veste pour les employés municipaux ;

CONSIDÉRANT les prix soumis par la compagnie Gestion Design Impression Unik :

Polo _____ 42.50\$ + taxes applicables

Veste _____ 85.00\$ + taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gestion Design Impression Unik offre à la Municipalité un rabais de 6% ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER l'achat d'un polo et d'une veste pour chaque membre du conseil municipal et une veste pour chaque employé auprès de la compagnie Gestion Design Impression Unik pour un somme de 1 515.77\$.

ADOPTÉE

2022-07-181 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DES RESSOURCES-CADRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités prenant parti à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* et des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs du schéma de couverture de risques incendie consiste à optimiser les ressources consacrées à la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'atteinte de cet objectif ainsi que pour celui de l'atteinte d'une force de frappe minimale, il devient nécessaire de faire répondre, par le biais d'une réponse multicaserne, les casernes les plus rapides par rapport au lieu d'intervention ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la municipalité de Sainte-Clotilde de prendre part à l'Entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres déjà établi pour les services de sécurité incendie de Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la conclusion d'une entente relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie avec la ville de Saint-Rémi, ainsi que les municipalités de Saint-Michel, Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington ;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-07-182 EMBAUCHE - PAYSAGISTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services d'une personne pour combler ses besoins en regard de l'aménagement paysager ;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource travaillera pour un maximum de 35 heures par semaines pour une période de 10 semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une subvention de 7.13\$ de l'heure en lien avec le poste de paysagiste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER l'embauche de Mathias Bellefleur comme employé chargé de l'aménagement paysager aux conditions convenues entre les parties, et ce, à compter du 4 juillet 2022 pour un maximum de 10 semaines ;

D'AFFECTER le salaire au poste budgétaire 02-320-00-141-00.

ADOPTÉE

2022-07-183 MANDAT DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rues de la municipalité nécessitent des réparations suite à la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a demandé à deux entreprises de la région des prix au pied carré pour l'achat et la pose de bitume ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Chenail inc. , plus bas soumissionnaire, est disposé à effectuer les travaux de réfection de la chaussée, et ce pour un montant de 3\$ le pied carré ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à des travaux de réparation pour la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux sera éligible à la subvention PPA-CE ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le mandat de réfection de la chaussée pour un montant maximal 90 000\$ taxes incluses a Groupe Chenail inc. ;

D'IMPUTER cette dépense au compte 02-320-00-521-00 ;

D'APPROPRIER une somme de 60 000\$ provenant du Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE

2022-07-184 RÉPARATION PONCEAU - RUISSEAU NORTON SUD

CONSIDÉRANT QUE le ponceau situé sur le chemin Ruisseau Norton Sud nécessite d'être réparé puisqu'une cheminée s'est formée au centre de la route ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a demandé à deux entreprises de la région des prix pour effectuer la réfection dudit ponceau ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Chenail inc., plus bas soumissionnaire, est disposé à effectuer la réfection du ponceau pour une somme de 2 895\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

APPUYÉ PAR M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le mandat de réparation du ponceau du chemin Ruisseau Norton Sud pour une somme de 3 328.52\$ taxes incluses à Groupe Chenail inc. ;

D'IMPUTER cette dépense au compte 02-320-00-521-00 ;

D'APPROPRIER le montant de la dépense nette provenant du Fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE

2022-07-185 OFFRE DE SERVICE - TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT la vacance du poste de technicienne en hygiène du milieu ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Josée Bourdon à un taux horaire de 32.50\$ de l'heure, un taux horaire à 48.75\$ pour les soirs entre 18h00 et 7h00, les fins de semaine, les appels d'urgence ainsi qu'un taux de 15\$ par jour pour la garde ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Gestion Eauké inc. ,afin de remplacer madame Josée Bourdon lors de ses vacances, à un taux horaire de 48\$ de l'heure,un taux horaire à 72\$ pour les soirs entre 18h00 et 7h00, les fins de semaine, les appels d'urgence ainsi qu'un taux de 15\$ par jour pour la garde ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement seront facturés au taux de 0.65\$/km ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le mandat de traitement des eaux à madame Josée Bourdon ainsi qu'à l'entreprise Gestion Eauké inc. pour effectuer le remplacement de madame Bourdon lors de son absence.

ADOPTÉE

2022-07-186 MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE - DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DES AFFECTATIONS DE "RÉSERVES RÉSIDENTIELLES"

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite demander à la MRC des Jardins-de-Napierville de retirer le périmètre des affectations de "réserves résidentielles" pour la municipalité de Sainte-Clotilde ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rédigé un dossier argumentaire permettant de confirmer les besoins d'espaces conformément au règlement URB-205 de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE DEMANDER à la MRC des Jardins-de-Napierville de retirer de son schéma d'aménagement le périmètre des affectations de "réserves résidentielles" pour la municipalité de Sainte-Clotilde ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

**2022-07-187 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-06-160 - OPÉRATION
CADASTRALE LOTS PROJETÉS 6 512 374 ET 6 512 375 - CONTRIBUTIONS
POUR FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022, la résolution numéro 2022-06-160 a été adoptée afin d'établir la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels concernant l'opération cadastrale des lots projetés 6 512 374 et 6 512 375 ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de rédaction s'est glissée, la résolution numéro 2022-06-160 doit être modifiée ;

CONSIDÉRANT QU'on aurait dû lire " la valeur uniformisée du terrain est de 98 230\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le montant de la contribution pour fins de parc équivalent à 10% de la valeur uniformisée est de 9 823\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE MODIFIER la résolution numéro 2022-06-160 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 6 juin 2022 afin de modifier le premier paragraphe du dispositif pour y lire :

"**D'EXIGER** comme condition d'approbation du Plan de lotissement visant la création des lots 6 512 374 et 6 512 375 du Cadastre du Québec préparé par Yannie Bergeron, arpenteur-géomètre, daté du 12 avril 2022, minute 88, plan 1361595, le versement d'une somme d'argent de 9 823\$ équivalente à 10% de la valeur uniformisée du lot 6 199 684 mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 472 concernant le lotissement."

ADOPTÉE

**2022-07-188 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-06-161 - OPÉRATION
CADASTRALE LOTS PROJETÉS 6 519 734 À 6 519 750 - CONTRIBUTIONS
POUR FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022, la résolution numéro 2022-06-161 a été adoptée afin d'établir la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels concernant l'opération cadastrale des lots projetés 6 519 734 à 6 519 750 ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de rédaction s'est glissée, la résolution numéro 2022-06-160 doit être modifiée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE MODIFIER la résolution numéro 2022-06-161 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 6 juin 2022 afin d'abroger le dernier paragraphe du dispositif.

ADOPTÉE

2022-07-189 JOURNÉES DE LA CULTURE 2022 - PIÈCES DE THÉÂTRE ET ATELIERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite participer aux journées de la culture 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la troupe de théâtre Tortue Berlué offre à la Municipalité de faire 2 représentations de leurs pièces de théâtre ainsi que 3 ateliers de marionnette pour une somme de 1 204\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE Saya Percussion offre à la Municipalité un spectacle de percussion pour une somme de 1049\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par le biais de la MRC des Jardins-de-Napierville, pourrait être éligible à une subvention offerte dans le cadre des Rencontres Hydro-Québec et Culture pour tous ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la programmation ci-dessus pour une somme maximale de 2555\$ taxes incluses dans le cadre des Journées de la culture 2022 ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville afin de déposer une demande d'aide financière dans le cadre des Rencontres Hydro-Québec et Cultures pour tous.

ADOPTÉE

2022-07-190 RÉMUNÉRATION ARBITRE ET CHRONOMÉTREUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut établir la rémunération des arbitres et chronométreurs de la ligue junior de Dek Hockey ;

CONSIDÉRANT QUE la ligue de Dek Hockey junior est composée de 4 municipalités soit Sainte-Clotilde, Saint-Chrysostome, Hemmingford et Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des arbitres et chronométreur doit être uniforme dans chaque municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ÉTABLIR la rémunération des arbitres de Dek hockey comme suit :

Arbitre pour les 5 à 7 ans et 8 à 10 ans : 20\$ la partie

Arbitre pour les 11 à 12 ans et les 13 à 15 ans : 25\$ la partie (arbitre adulte) ou 15\$ la partie par arbitre lorsque deux arbitres est requis (arbitres adolescents) ;

D'ÉTABLIR la rémunération des chronométreurs à 20\$ la partie.

ADOPTÉE

2022-07-191 ACHAT ET INSTALLATION CAMÉRA - TERRAIN SOCCER

CONSIDÉRANT QUE le périmètre du terrain de soccer au Centre communautaire n'est pas sous surveillance vidéo ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite installer des caméras de surveillance à cet endroit ;

CONSIDÉRANT le prix reçu de l'entreprise Ali Sécurité pour une somme de 714.40\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'une caméra auprès de l'entreprise Ali Sécurité pour une somme de 821.38\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-07-192 FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE - SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT la résolution no. 2021-11-232 et 2022-06-170 concernant la fermeture du bureau municipal pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y ajouter la fermeture de la bibliothèque pour les vacances de la construction soit du 25 juillet au 7 août inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE FERMER la bibliothèque lors des vacances de la construction du 25 juillet au 7 août 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

2022-07-193 RENCONTRE CLUB OPTIMISTE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rencontrer le Club optimiste afin de connaître leur planification d'activités annuelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DE MANDATER, madame Julie Dupuis et monsieur François Barbeau à rencontrer le Club Optimiste.

ADOPTÉE

2022-07-194 AUTORISATION - PARADE ST-CHRYSOSTOME

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER le Service de sécurité incendie à participer avec les véhicules 137 et 237 à la parade à Saint-Chrsostome le 23 juillet et ce, bénévolement.

ADOPTÉE

2022-07-195 COMPTES À PAYER ET DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - 4 JUILLET 2022

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes payés et des dépenses incompressibles au 4 juillet 2022 :

· Comptes à payer 47 526.02\$

· Dépenses incompressibles 181 414.98\$

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER le paiement des dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer totalisant une somme de 47 526.02\$;

DE PRENDRE acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 181 414.98\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2022-07-196 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 19h33.

ADOPTÉE

Guy-Julien Mayné
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy Julien-Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022.